



Laon, le 7 Novembre 2014-11-10

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

«Laissez nous travailler, Laissez nous entreprendre », tel était le slogan de la dernière action syndicale USAA02-JA02.

Cet appel à la mobilisation de la FNSEA –Ja a eu un écho plus que favorable de notre département : 150 feux, 600 manifestants, 300 tracteurs ! (36000 agriculteurs au niveau de toutes les fédérations de France). Cette démonstration de force prouve au combien vous êtes plus que jamais déterminés à vivre de votre métier et à montrer votre détermination !

Depuis de longs mois, l'agriculture souffre en silence de ce manque d'écoute et de l'empilement de diverses contraintes.

Les 4 et 5 Novembre, vous avez donné un dernier avertissement à cette politique agricole incohérente. Vous avez dit stop ! Votre mobilisation forte et déterminée a porté en partie ses fruits puisque sous votre impulsion, quatre des six points durs de l'ultimatum fait au gouvernement ont trouvé des réponses concrètes. Tout n'est pas réglé alors USAA02-JA02 vont continuer à œuvrer pour rester vigilants et trouver des pistes de travail.

Plus que jamais nous avons besoin de vous pour restez mobilisés et votre engagement lors de cette dernière action syndicale prouve que tous ensemble, nous pouvons bouger les limites de l'intolérable.

Soyez assurés de notre entière énergie pour continuer à vos côtés l'action syndicale.

En vous remerciant, recevez, Chère Adhérente, Cher Adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ : point sur les réponses aux différents points de l'ultimatum du 5 novembre 2014



Mesures concrètes

DANS L' AISNE :

6 points durs

1- L'UE doit assurer la réparation économique des conséquences de l'embargo, et sur d'autres fonds que ceux de la PAC

Réponse de l'Etat : La France propose en y associant les états membres de demander à la Commission Européenne de réfléchir à un autre financement que celui du fond PAC pour obtenir des réparations économiques face embargo russe. Cette proposition sera présentée lors du prochain conseil agricole.

2- 2 plats sur 3 d'origine française dans la RHF

Réponse de l'Etat : Les engagements pris par les **GMS** et l'Etat lors de la réunion du 17 juillet présidée par Arnaud Montebourg doivent être honorés :

1/ Sortie des décrets d'application de la "Loi Hamon" renforçant les sanctions pour pratiques abusives de la **GMS** et mettant en œuvre la clause de renégociation en cas de fluctuation des cours des matières premières.

2/ Sur la guerre des prix que se livrent les enseignes de la grande distribution :

- L'engagement du Gouvernement à saisir l'Autorité de la Concurrence pour mesurer l'impact du rapprochement des centrales d'achat et s'assurer qu'il n'aggrave pas la guerre des prix.
- La mise en place d'un comité de suivi des négociations commerciales qui sera vigilante sur l'utilisation du CICE.
- Emmanuel Macron a annoncé pour fin novembre, un bilan des contrôles effectués depuis l'été par la DGCCRF, qui sera rendu public ainsi que les éventuelles sanctions.

3- Non au péage de transit

*Et refus de toute hausse de **taxes** : énergie, Phytosanitaires, eau*

Réponse de l'Etat :

- La fin du péage de transit.
- Le maintien du remboursement de TICPE pour les agriculteurs qui compense toute augmentation.

4- Abandonner l'application du Compte pénibilité à l'agriculture

Et alléger les normes et les charges qui pèsent sur le travail :

- Lever les contraintes qui empêchent l'**apprentissage** des mineurs
- Maintenir les dispositifs existants d'exonérations de charges sociales sur les **saisonniers**
- Baisser immédiatement le **coût du travail** par la suppression des cotisations « famille et maladie » compensée par une TVA sociale

Réponse de l'Etat : Mise en place d'un groupe de travail spécifique pour l'agriculture avec les autorités de compétence (ministère du travail et de l'agriculture)

- Maintien d'un contrat spécifique pour les vendanges.
- Report de l'entrée en vigueur du compte pénibilité au 1^{er} janvier 2016 pour 6 des 10 facteurs de pénibilité.

5- Des outils fiscaux et sociaux adaptés

Réponse de l'Etat : Les acquis

- Mise en place du CICE pour 309 millions d'euros pour l'agriculture.
- Sauvegarde du dispositif TO/DE (environ 450 millions d'euros en 2013).
- Amélioration du dispositif Fillon de 81 millions d'euros pour l'agriculture au 1^{er} janvier 2015.
- Diminution au 1^{er} janvier 2016 de 1,8 point de la part patronale de la cotisation famille jusqu'à 3,5 SMIC : 170 millions d'euros pour l'agriculture.

Les signes positifs

- Atermoiements du Gouvernement sur le compte pénibilité.
- Reconnaissance du rôle majeur de la FNSEA en matière d'emploi.

Reste à obtenir :

- Pérenniser les exonérations notamment celles spécifiques pour l'agriculture.
- Rétablissement des exonérations salariales sur les contrats vendanges.
- Lever les freins à l'apprentissage.

RESENT A OBTENIR

6- Une année blanche en 2015 pour les contrôles sur le verdissement

Aujourd'hui face à l'annonce tardive des éléments concernant le verdissement, il est nécessaire de continuer à faire pression.

Ne pas pénaliser les agriculteurs à cause du retard pris par l'administration sur les dispositions verdissement (pas de sanction pour non-respect de règles non connues lors des emblavements)

- Rendre les **MAEC** accessibles et applicables, en particulier en Zones intermédiaires et Polyculture-Elevage

Mais :

- Sur les SIE : pas de contraintes spécifiques en termes d'utilisation d'intrants et reconnaissance des bandes de 1 mètre minimum au lieu de 5 en lisière de bois/forêt

7- installation des JA

- - Refuser tout retard du Ministère sur la parution des documents administratifs nécessaires au passage des dossiers en CDOA
- - En Région, **finaliser les PDRR** avant le 31 décembre 2014 en concertation avec la profession et respecter les cahiers des charges nationaux (PAI, CEP, stage 21h) et étudier l'ensemble des candidatures
- - Maintenir les budgets qui permettent aux porteurs de projet de réaliser le dispositif d'accompagnement à l'installation (stages et formations PPP)
- - **Simplifier les transferts de DPB** lors de l'installation d'un jeune entre le 15 mai 2014 et le 15 mai 2015

Mais :

- Le financement des aides aux nouveaux installés est garanti pour toutes les installations à partir du 1er janvier 2015 (prêts bonifiés, DJA y compris part Europe).
- La majorité des conseils régionaux se sont engagés à finaliser les PDRR et être opérationnels au 1er janvier 2015.
- Une dérogation sera accordée aux jeunes qui ne respectent pas leur PDE suite aux nouvelles règles directives nitrates (exemption d'avenant).
- L'Etat semble ouvert pour retravailler les prêts bonifiés afin qu'ils soient plus attractifs pour les jeunes.